



INSTRUCTIONS concernant l'INSCRIPTION en 3^{ème}

Merci de rendre le dossier complet au professeur principal **pour le 19 juin 2026**

Transports scolaires : L'inscription doit être faite pour utiliser les transports à la rentrée

- Enfant domicilié dans l'**AGGLOMERATION VIENNE CONDRIEU** : Inscription sur internet : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr rubrique transports
- Enfant domicilié dans l'**ISERE** : Inscription sur internet : www.transisere.fr

Renseignements pour les aides sur www.isere.fr ou dans document « pack rentrée » distribué.

- Enfant domicilié dans la **LOIRE** : Inscription sur internet : <https://www.auvergnerhonealpes.fr>

MODALITES DE RENTREE SCOLAIRE 2026

Mardi 1er septembre 2026 de 8h00 à 15h30 : les classes de 6^{èmes} et 3^{èmes}

- Accueil en classe par le professeur principal et modalités administratives selon le déroulement donné par l'équipe de vie scolaire
- Tutorat des élèves de 3^{èmes} pour les 6^{èmes} et jeux de découverte du collège (sous réserves)
- Repas à la demi-pension obligatoire pour tous.

Jeudi 3 septembre 2026: Emploi du temps ordinaire pour toutes les classes

DEMI PENSION

Les élèves seront accueillis dès le premier jour à la demi-pension selon l'inscription rendue.

Vous aurez jusqu'au 18 septembre pour demander, en ligne (formulaire disponible sur l'ENT à la rentrée), une modification de cette inscription en fonction de l'emploi du temps de votre enfant

Pour information, les tarifs de demi-pension sont définis par le conseil départemental en fonction du quotient familial. Par défaut, le tarif de 6,1€ est appliqué.

△ VOUS DEVEZ FOURNIR A LA RENTREE UNE ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL DE MOINS DE TROIS MOIS QUI DETERMINERA LE TARIF APPLICABLE

Tarifs applicables Rentrée scolaire 2026 (en €)

TARIFS APPLICABLES AUX ELEVES

TARIF AU FORFAIT

Tranche A : quotient familial supérieur à 1 800 €	6,10
Tranche B : quotient familial de 1 201 € à 1 800 €	5,90
Tranche C : quotient familial de 801 € à 1 200 €	4,80
Tranche D : quotient familial de 401 € à 800 €	3,60
Tranche E : quotient familial inférieur ou égal à 400 €	2,20
TARIF DU REPAS ELEVE OCCASIONNEL (au ticket)	6,30